



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

disques

Question écrite n° 32963

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quels sont les enseignements qu'il tire du rapport qui lui a été remis par M. Louis Bricard sur l'économie du disque classique et quelles sont les initiatives qu'il compte prendre en ce domaine important de la culture.

Texte de la réponse

Depuis le mois d'avril 2003, une mission de réflexion sur la musique classique a été conduite par M. Louis Bricard. Rendues en décembre, et sur le fondement d'une analyse détaillée de la situation des entreprises du secteur, ses propositions sont au nombre de vingt. Elles constituent un plan d'action à l'attention de la production discographique dans ce secteur essentiel à la diversité musicale. Elles touchent et prennent en compte l'ensemble de la filière musicale et doivent s'installer dans la durée. Plusieurs d'entre elles sont liées à la revalorisation et la popularisation de la musique classique. Une action de promotion est envisagée dans le cadre de l'école, d'événements nationaux ou internationaux dont une fête nationale de la musique classique. Un renforcement de la structuration du secteur est suggéré, qui pourrait se concrétiser par l'édition d'un guide et par une présence fédérée des professionnels sur les salons. Le rapport suggère également la création et le financement de programmes musicaux à la télévision et l'augmentation des rotations appliquées aux titres de musiques classique à la radio. Plusieurs autres mesures participent d'un véritable plan de soutien aux structures du secteur sur la base essentielle de la subvention (aide aux entreprises, à la production, à la création de magasins spécialisés) et de mesures fiscales (crédit d'impôt et baisse de la TVA) ou de régulation (prix unique). On peut notamment saluer la recommandation adressée aux professionnels de la musique classique de faire cause commune au sein d'une plate-forme intersyndicale SNEP-UPFI. Cette plate-forme aurait l'avantage de représenter un véritable opérateur pour les projets envisagés (fête nationale de la musique classique, édition d'un guide, organisation de la présence de professionnels sur les salons, ...) et surtout un interlocuteur dans le cadre des différentes concertations envisagées sur les modalités des aides à la production, la création d'une base de données exhaustive de la production de musique classique, la création et le fonctionnement d'une commission de réflexion sur le rapport entre image et son. Sur le plan économique, un lien doit être établi entre les propositions de Louis Bricard et celles énoncées par Antoine Coquebert dans le cadre de sa mission en cours sur le financement du secteur du disque. L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une concertation, en collaboration avec les professionnels de la filière musicale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32963

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 780

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2307